

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

13

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **11 DECEMBRE 2025**

Objet de la délibération :

**REALISATION DE
PRÊTS PLUS ET PLA
AUPRES DE LA CDC
POUR LE FINANCEMENT
DE LA CONSTRUCTION**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

**DE 16 LOGEMENTS (8
PLUS – 8 PLA) « CLOS
MONIN » (EX. PIERRE
BROSSOLETTE) A LA
VALETTE DU VAR 528-**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique
CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc
GUILLEUX, Josée MASSI, Serge PELLEGRIN, Valérie RIALLAND

Rodolphe ARNAUD, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Bruno BAIXE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND
Delphine GROSSO, ayant donné pouvoir à Solange CHIECCHIO

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Carmen COINTREL,
Patrick DEBIEUVRE, Marc LAURIOL, Dominique LAIN, Jacques PEYROT

Représentants du CSE présent : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération n° 14 du 25 Octobre 2022, vous avez autorisé la construction de 16 logements « Clos
Monin » (Ex. Pierre Brossolette) à La Valette.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Var Habitat est invité à réaliser auprès de
la C.D.C. un contrat de prêt composé de 4 lignes de prêts pour un montant total de 1 447 659,00 € et
dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

PRÊTS PLUS ET PLAİ

Prêt	PLUS	PLUS Foncier	PLAİ	PLAİ Foncier
Montant	348 989,00 €	478 546,00 €	157 284,00 €	462 840,00 €
Durée du Prêt	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Durée d'Amortissement	40 ans sans différé d'amortissement	60 ans sans différé d'amortissement	40 ans sans différé d'amortissement	60 ans sans différé d'amortissement
Périodicité	Annuelle			
Index	LIVRET A			
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.60%	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.21 %	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -0.20%	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.21 %
	<i>Révision du taux d'Intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>			
Typologie Gissler	1A			
Profil d'Amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)			
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)			
Taux de progressivité de l'échéance	de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>			

La garantie du contrat de prêt est demandée auprès :

- du Conseil Départemental du Var à hauteur de 50%,
- de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à hauteur de 50%.

A cet effet, il est demandé d'autoriser le Directeur Général à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé, l'adopte à la majorité, T Albertini et S Chiecchio ne participant pas au vote, et le transforme en délibération.

Le Président,

Thierry ALBERTINI